



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE JUIN 2023 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE **DÉCISION N° DM-23-212 EN DATE DU 23 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « DAMAELLE CRÉATIONS », « Madame Sabine ZAOUÏ », « LES PERLES DE MÉLINA » « SOLTITA » et « ETIKAL BOHEME », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « DAMAELLE CRÉATIONS » dont le siège est situé 19 boulevard de Bellechasse à SAINT MAUR DES FOSSÉS (94100), représentée par Madame Arièle MEGISSIER.

Durée : du mardi 30 mai 2023 à 11h00 au lundi 5 juin 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 300 euros ;

⇒ « Madame Sabine ZAOUÏ » dont le siège est 65 boulevard de la Boissière à NOISY-LE-SEC (93130).

Durée : du lundi 5 juin 2023 à 11h00 au lundi 12 juin 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « LES PERLES DE MÉLINA » dont le siège est situé 23 rue du Colonel Yves Massié à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700), représentée par Madame Mélina MEYNIER.

Durée : du lundi 12 juin 2023 à 11h00 au lundi 19 juin 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « SOLTITA » dont le siège est situé 225 avenue Olivier d'Ormesson à ORMESSON-SUR-MARNE (94490), représentée par Monsieur et Madame FERRAND.

Durée : du lundi 19 juin 2023 à 11h00 au lundi 26 juin 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ETIKAL BOHEME » dont le siège est situé 17 ter rue Crevel Duval à RUEIL-MALMAISON (92500), représentée par Madame Patricia SIMONNOT.

Durée : du lundi 26 juin 2023 à 11h00 au lundi 3 juillet 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN